

## Ne restez pas seul-e !

Que vous ayez subi des violences sexistes ou sexuelles dans un contexte lié à la FSU ou que vous vouliez aider une victime ou signaler une situation, que les faits soient récents ou pas, nous sommes à votre écoute, dans la confidentialité et le respect de vos choix quant aux suites à donner.

**N'hésitez pas,  
contactez la cellule !**



**Vous pouvez contacter  
la cellule à l'adresse  
suivante :**

**vss-contact@fsu.fr**

**Pas une  
violence  
sexiste  
ou sexuelle  
sur mon lieu  
de travail !**



**Cellule de  
veille interne  
contre les  
violences  
sexistes et  
sexuelles**

**vss-contact@fsu.fr**



## Objectifs de la cellule

- Écoute et accompagnement des victimes
- Qualification des faits ou des situations
- Gestion du contradictoire en vue d'un traitement interne
- Prévention / information / formation

Il est bien entendu que la cellule agit en protection des victimes, sans se substituer à une éventuelle action en justice.

La FSU se doit de protéger efficacement ses militant-es contre toute forme de violences sexistes et sexuelles. Elle s'est dotée d'un mandat d'installation d'une cellule de veille interne contre les violences sexistes et sexuelles, composée de militant-es des différents syndicats nationaux de la FSU.

## Qui peut contacter la cellule ?

Les militant-es de la FSU, les adhérent-es ou non, du moment que la personne mise en cause milite à la FSU.

La cellule peut aussi avoir un rôle de conseil auprès des syndicats nationaux et de leurs sections locales, des sections départementales FSU et des tendances.

*Une mobilisation de tous les jours au sein de la FSU*

## Les engagements de la cellule de veille:

- Respecter la confidentialité,
- Ne divulguer les faits et agir qu'avec l'accord de la victime,
- Travailler en concertation avec la direction générale de la FSU, le cas échéant les syndicats concernés.

